

CHAPITRE DEUXIÈME

Les hautes situations de l'Église occupées par les grandes familles

I. L'Église regardée par la noblesse comme une issue au trop plein des familles. — La noblesse déracinée, désœuvrée, est dans la misère. — L'orgueil du nom, de la famille, à soutenir. — Comment le roi est obligé de nourrir la nuée des courtisans faméliques. — Les cadets, victimes du droit d'aînesse, se jettent, comme sur une proie, sur les meilleures situations de l'Église. — II. Evêchés héréditaires. — Pour tout garder à l'aîné. — Les La Rochefoucauld. — Mme de Sévigné heureuse de l'évêché donné à l'abbé de Grignan. — Plaintes de Bossuet et de Bourdaloue. — Changement de carrière après la mort de l'aîné. — Bernis. — Des Cars poussé par sa mère vers l'Église. — La tonsure de Chateaubriand. — Quelques scrupules chez le roi. — Tous ces jeunes nobles ont des parents qui les protègent. — Plusieurs évêques du même nom en 1789. — III. Comment, dans cette mêlée d'ambitions, les plus brillantes situations de l'Église s'ouvrent d'elles-mêmes à la plus haute aristocratie. — Les La Rochefoucauld, les Talleyrand-Périgord en 1789. — Rivalité pour les plus grands sièges. — Lutte célèbre, au xvii^e siècle, entre le Le Tellier et l'abbé de Bouillon, soutenu par Turenne, pour l'archevêché de Reims. — Difficultés pour la noblesse plus modeste d'arriver à l'épiscopat. — Exemple de l'abbé de Bausset protégé par Boisgelin. — IV. On peut prévoir dans une réunion ecclésiastique quels grands noms sont prédestinés à la mitre. — Réflexions de Morellet sur ces brillants abbés qui le dédaignent. — Les temps sont durs pour la roture. — Plaintes amères, en 1789, au sujet de la mainmise de la noblesse sur l'épiscopat. — Anomalie de ce fait dans une société où déjà toutes les conditions se mêlent. — L'abbé d'Aviau trouvé encore de trop petite noblesse au moment de la Révolution.

I

La mainmise de la noblesse sur les évêchés de France avait pour cause les besoins et la situation de cette noblesse même. La royauté, en l'arrachant à ses terres pour l'attirer à la cour, l'avait vouée au désœuvrement

et à la ruine. Ces gentilshommes, que Montaigne nous dépeint encore au xvi^e siècle, fiers, indépendants et riches sur leurs domaines, perdent, une fois déracinés, transplantés à Paris et à Versailles, leur dignité, leurs aptitudes et leur fortune. Saint-Simon avoue « l'ignorance, la légèreté, l'inapplication de cette noblesse accoutumée à n'être bonne à rien qu'à se faire tuer, et à croupir, du reste, dans la plus mortelle inutilité, qui l'avait livrée à l'oisiveté et au dégoût de toute instruction hors de guerre, par l'incapacité d'état de s'en pouvoir servir à rien ».

Cette caste innocente tombe dans le dénuement, tandis que la bourgeoisie et le tiers état toujours en ascension travaillent et s'enrichissent. « Parmi les familles nobles, écrit Talleyrand, le plus grand nombre était ou relativement ou absolument pauvre. » Les maisons les plus opulentes avaient trop de luxe, trop d'appétits, pour pouvoir se passer des grâces royales. Les besoins étaient moindres chez les hobereaux vivant encore sur leurs terres; mais chez eux quelle gêne jusqu'à la fin de l'ancien régime! Les documents les plus précis, les publications les plus récentes mettent à nu la détresse de ces gentilhommières remplies d'enfants, mais habitées par la misère¹.

Là même où se rencontre quelque aisance, le droit d'aînesse rend très précaire la situation de tous au profit d'un seul. « Les cadets des cadets, dit Chateaubriand, arrivaient promptement au partage d'un pigeon, d'un lapin, d'une canardière et d'un chien de chasse, bien qu'ils fussent toujours *chevaliers hauts et très hauts seigneurs* d'un colombier, d'une crapaudière et d'une garenne. » Voilà donc les cadets, c'est-à-dire la masse des gentilshommes, obligés de chercher fortune en dehors de l'héritage paternel.

Qui viendra au secours de cette caste besogneuse? La royauté, qui a tant contribué à la déraciner, à la domestiquer et à la ruiner, est obligée de la soutenir. Elle lui a

1. TALLEYRAND, *Mémoires*, I, 117. — PIERRE DE VAISSIÈRE, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, 1903, in-8, passim.

abandonné l'armée et les ambassades. Les gouvernements des provinces assurent d'ordinaire aux heureux titulaires, outre de grands honneurs, plus de 100.000 livres. Au-dessous, mais encore bons à prendre sont les lieutenances générales, les gouvernements particuliers et une foule de sinécures où le traitement a survécu à la fonction. Et les innombrables charges de la cour, de la maison des princes; et les dons, gratifications, pensions, que le trésor mis au pillage répand sans compter sur ces courtisans faméliques, dont il faut payer l'assiduité, les complaisances, en dorant leur servitude, en entretenant leur famille et leur luxe.

Mais c'est bien peu encore pour tant de quémandeurs. Heureusement que l'Eglise est là avec ses évêchés, ses abbayes, ses prieurés, ses chapitres nobles d'hommes et de femmes, ses commanderies de Malte, ses canonicats de tout genre, pour satisfaire l'ambition de la plus haute comme de la plus petite noblesse. Et quelle carrière tranquille, assurée! « Je suis bien aise pour mes enfants, dit le marquis de Francieu, d'avoir pris le parti des armes; mais quelle différence pour moi si j'avais pris celui de l'Eglise. Que de peines, que de travaux n'ai-je pas essayés! Que cette vie est différente de celle d'un chanoine! » Voilà un gentilhomme, un marquis, qui paraît regretter de ne s'être point fait chanoine. Un canonicat ne pouvait suffire aux races illustres. Elles cherchent pour leurs rejetons les suprêmes honneurs ecclésiastiques, les abbayes, les évêchés surtout, qui assurent un accroissement de prestige et de fortune dont profitera toute la parenté. Le gentilhomme promu à la prélature devient par le fait même le plus riche de sa famille. Il peut être un jour cardinal, homme d'Etat, ministre. Poussons donc nos enfants à l'épiscopat.

Il est difficile de se représenter à quel point le soutien, l'avancement, l'orgueil de la *famille*, de leur *maison*, préoccupaient les nobles dans l'ancien régime. « Une seule passion, dit Chateaubriand, dominait mon père,

1. Cf. de VAISSIÈRE, op. cit., p. 372-375. — CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*.

celle de son nom. » La vocation forcée de Talleyrand parut à ses parents « plus favorable à l'avancement de la *famille*. Car dans les grandes maisons, écrit-il dans ses *Mémoires*, c'était la famille que l'on aimait, bien plus que les individus et surtout que les jeunes individus que l'on ne connaissait pas encore. »

II

L'Eglise fit trop souvent les frais de ces ambitions de race. La promotion de Richelieu au siège de Luçon nous en fournit un remarquable exemple. A cette époque, certains évêchés paraissaient héréditaires dans quelques familles. Les Bonzi se succèdent à Béziers sans interruption depuis un siècle. Le siège de Paris est « dans la maison de Gondi », celui de Maillezais dans la maison de Sourdis, celui de Luçon dans la maison de Richelieu. Un des frères de Richelieu est pourvu de ce dernier. Armand se destine à l'armée. Tout à coup l'évêque donne sa démission et se fait chartreux. Sa mère communique à Armand les perplexités qu'une telle décision cause à toute la parenté. Alors celui-ci fait volte-face et renonce à l'armée pour entrer dans le clergé et occuper l'évêché de Luçon. « Que la volonté de Dieu soit faite, écrit-il; j'accepterai tout pour le bien de l'Eglise et la gloire de notre nom. »

Que de preuves ne nous donne point Saint-Simon de cette poussée de la noblesse vers l'Eglise. « Les ducs de La Rochefoucauld, dit-il, s'étaient accoutumés depuis longtemps à ne vouloir chez eux qu'un successeur pour recueillir tous les biens et toute la fortune du père, à ne marier ni filles, ni cadets, qu'ils comptaient pour rien, et à les jeter à Malte ou dans l'Eglise. Le premier duc de La Rochefoucauld fit son second et son quatrième fils prêtres. L'aîné mourut évêque à Lectoure, l'autre se contenta d'abbayes, le second fut chevalier de Malte. De six filles qu'il eut, quatre furent abbesses, la dernière reli-

gieuse. La troisième, plus coriace que les autres, voulut absolument un mari... Le second duc de La Rochefoucauld, qui a tant figuré dans les troubles contre Louis XIV, et si connu par son esprit, eut cinq fils et trois filles. Des quatre cadets, trois furent chevaliers de Malte; et le dernier, prêtre, fort mal appelé, et tous quatre avec force abbayes. Les trois filles moururent sibylles dans un coin de l'hôtel de La Rochefoucauld où on les avait reléguées, ayant à peine de quoi vivre, et toutes trois dans un âge très avancé¹. »

M^{me} de Sévigné a grand-peine à sauver du couvent sa petite-fille préférée, sa chère Pauline, la future M^{me} de Simiane, que sa mère, M^{me} de Grignan, voulait jeter dans le cloître comme ses sœurs, pour avantager l'héritier de son nom. A cette époque il y a deux Grignan dans l'épiscopat. De quel ton M^{me} de Sévigné parle de la promotion à Evreux de celui qui fut évêque de Carcassonne! Avec quelle complaisance elle décrit le site, le palais, la maison de campagne, les revenus, allant jusqu'à se réjouir de la mort du prédécesseur qui met « le jeune prélat en possession d'un des plus beaux bénéfices de France² »! Comme le frère du nouvel élu, le chevalier, est nommé en même temps menin du Dauphin avec une bonne pension, c'est, dit la marquise, un « tourbillon de bonheur dans la maison de Grignan ». Hélas! ce tourbillon de bonheur passera comme tous les tourbillons, et quand le jeune et seul héritier des Grignan aura été emporté par un courant contraire, on poussera, mais en vain, le chevalier déjà avancé en âge à convoler pour perpétuer un nom et une race qu'il fallait sauver à tout prix.

L'usage établi par la noblesse de considérer les dignités et les revenus ecclésiastiques comme un bien de famille,

1. *Mémoires de SAINT-SIMON*, t. VI, p. 356-359.

2. Madame de Sévigné écrit à sa fille: « Il me semble que je vous entends dire: Qu'est-ce c'est qu'Evreux? Le voici: Evreux est la plus jolie ville de Normandie, à vingt lieues de Paris, à seize de Saint-Germain; elle est à M. de Bouillon. L'évêché vaut 20.000 livres de rente, le logement est très beau, l'église des plus belles, la maison de campagne est une des plus agréables qu'il y ait en France. » L'abbé de Grignan n'alla pas à Evreux, mais fut promu peu après à Carcassonne, dont l'évêché valait 14.000 francs de plus. Un autre Grignan, son frère, fut archevêque d'Aix. Cf. Abbé LÉON CHARPENTIER, *Un évêque de l'ancien régime, Louis-Joseph de Grignan*, 1899, in-12.

était un abus plein de périls. On comprend que Bossuet, parlant un jour de Pâques devant Louis XIV et sa cour, l'ait dénoncé avec force¹.

Bourdaloue est plus précis encore. « A peine, dit-il, cet enfant est-il né, que l'Eglise est son partage; et l'on peut dire de lui, quoique dans un sens bien opposé, ce qui est écrit d'Isaïe, que dès le ventre de sa mère il est destiné à l'autel. Ce cadet n'a pas l'avantage de l'aînesse: sans examiner si Dieu le demande ni s'il l'accepte, on le lui donne... Il suffit qu'il soit le cadet de sa maison pour ne pas douter qu'il ne soit dès là appelé aux fonctions redoutables de pasteur des âmes. Si les choses changeaient de face, sa vocation changerait de même; tandis qu'il aura un aîné, elle subsistera... Cet aîné n'a pas été en naissant assez favorisé de la nature et manque de certaines qualités pour soutenir la gloire de son nom; sans égard aux vues de Dieu sur lui, on pense, pour ainsi dire, à le dégrader, on le rabaisse au rang de cadet, on lui substitue celui-ci, et pour cela on extorque un consentement forcé, on fait servir l'artifice et la violence, les caresses et les menaces... Si de plusieurs enfants qui composent la même famille, il y en a un plus méprisable, c'est toujours celui à qui les honneurs de l'Eglise sont réservés. S'il est disgracié, mal fait, ou s'il n'a pas l'inclination du père et de la mère, il faut en faire un bénéficiaire. O impiété! maintenant on ne donne point d'enfants plus volontiers à Dieu que ceux qui ont moins de part à la bienveillance paternelle; et quand on les juge indignes de soutenir l'honneur de leur naissance, on les estime capables d'être les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères. »

Bourdaloue n'eût point été embarrassé pour appuyer par des exemples sa vigoureuse remontrance. Au nombre des aînés disgraciés et sacrifiés il aurait pu compter, par

1. « Ah! ne jetez pas vos amis, vos proches, vos propres enfants, vous-mêmes, qui présumez tant de votre capacité sans qu'elle ait jamais été éprouvée, ah! pour Dieu ne vous jetez pas volontairement dans un péril manifeste; ne proposez plus à une jeunesse imprudente les dignités de l'Eglise comme un moyen de piquer son ambition, ou comme la juste couronne des études de cinq ou six ans, qui ne sont qu'un faible commencement de leurs exercices. Qu'ils apprennent plutôt à fuir, trembler et du moins à travailler pour l'Eglise, avant que de gouverner l'Eglise. »

exemple, l'aîné des fils de Mme de Longueville, le comte de Dunois, « contraint à une vie ecclésiastique qu'il n'embrassait que par incapacité de figurer à la guerre ou à la cour¹. » Il ne faudrait pas cependant généraliser un tel abus ni croire que toutes les familles méritaient le reproche formulé par Bossuet et Bourdaloue. Saint-Simon nous montre Louis XIV obligé de faire violence au duc de Beauvillers pour élever à l'épiscopat son fils, l'abbé de Saint-Aignan. Le duc de Beauvillers le trouvait encore trop jeune pour une si grande situation. L'événement prouva qu'il n'avait que trop raison.

Au XVIII^e siècle, la race des nobles continue à être féconde et à avoir besoin de l'Eglise pour sa progéniture. A la veille de la Révolution, les deux du Plessis-d'Argentré, évêques l'un de Limoges et l'autre de Séz, comptent cinq autres frères et six sœurs. Les parents de Renaud de Villeneuve, successivement évêque de Viviers et de Montpellier dans le milieu du siècle, avaient eu dix-sept enfants, neuf garçons et huit filles. La famille de Hercé², qui a donné au siège de Dol son dernier évêque, l'emporte encore avec dix-neuf enfants. La carrière ecclésiastique offre une issue excellente au trop-plein des familles. Pousser les enfants de ce côté est le moyen de maintenir à l'aîné le patrimoine des ancêtres, et servir à la fois les intérêts du ciel et ceux de la terre. « Que ferons-nous de notre fils aîné? s'écrie ici Talleyrand... Dans quel régiment placerons-nous son frère? Avons-nous un bénéfice en vue pour l'abbé?... Je sais un chapitre où nous devrions faire entrer la petite. » Il y a des canonicats, des abbayes, des évêchés même qui semblent héréditaires entre parents; faut-il laisser perdre ces biens de famille, faute de présenter un sujet pour les recueillir? Le courant est établi. Point ou peu de grandes maisons qui ne comptent un ou plusieurs tonsurés dès l'adolescence, parfois

1. « Comme cadet, dit BERNIS (*Mémoires*, I, 7), je fus nourri à la campagne dans une maison rustique. » — BOURDALOUE, *Dominicales*, 1^{er} dim. après l'Épiphanie, sur le *Devoir des pères par rapport à la vocation de leurs enfants*. 1^{re} partie. — *Carême*. Mercredi de la 2^{me} semaine, sur l'*Ambition*. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. V.

2. SAUREL, *L'évêque François Renaud de Villeneuve*, 1889, in-8. — CHARLES ROBERT, *Urbain de Hercé, dernier évêque de Dol*, 1900, in-8. p. 2. — TALLEYRAND, *Mémoires*, p. 13.

dès la première enfance. Quelques cheveux coupés n'imposent pas de grandes obligations à ces jeunes clercs, n'enchaînent pas leur avenir, et au besoin ne les empêcheront pas de se marier plus tard. En attendant, la tonsure leur permet de tenir des bénéfices. S'ils persévèrent, c'est un double résultat obtenu. Voilà un enfant établi, et cet enfant, devenu évêque, sera un jour le meilleur soutien de tous les siens. Le jeune d'Osmond a une belle figure, mais, par suite d'un accident arrivé en nourrice une jambe est de trois pouces plus courte que l'autre. Si l'armée lui est fermée, l'Eglise est ouverte. Le voilà d'abord chanoine et comte de Lyon; le voilà bientôt promu au siège de Comminges, grâce au crédit de son frère. Il se montre « le meilleur parent possible, élève ses neveux bien autrement que lorsqu'il était simple comte de Lyon, donne des dots, pourvoit à tout, » et a le talent en démissionnant, en 1785, de se faire attribuer son neveu pour successeur¹. En 1787, durant la première assemblée des notables, Dillon, archevêque de Narbonne, dînait un jour chez le maréchal de Castries. Il fut question des projets dirigés contre le clergé. Le marquis de Bouillé dit que « c'était très bien fait », qu'il était temps de secouer son joug, « qu'il ne voyait pas pourquoi l'on marcherait toujours par le chemin des prêtres. — Il me semble, reprit l'archevêque de Narbonne, que vous ne vous êtes pourtant pas mal trouvé d'avoir marché dans ce chemin-là; c'est lui qui vous a conduit au temple de la gloire. » — Comme le marquis faisait la sourde oreille : « Eh oui, ajouta Dillon, si feu M. l'évêque d'Autun, votre oncle, ne vous eût pas donné un régiment, où en seriez-vous²? »

Toutes les combinaisons familiales ne réussissaient pas aussi bien. Au milieu du XVIII^e siècle, l'aîné des des Cars a embrassé, comme il convient, le métier des armes; il est déjà colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis; le second a porté un moment le petit collet, qu'il a quitté ensuite pour s'engager dans la marine; le troisième est

1. *Mémoires de DUFORT*, comte de Cheverny, 1886, 2 vol. in-8, t. II, p. 45, 46, 61-64. Dufort dit que M. d'Osmond était « aimé et estimé ».

2. *Mémoires de BACHAUMONT*, 8 mars, 1887.

voué à l'état ecclésiastique. Ma mère, raconte-t-il dans ses Mémoires, « me faisait la peinture la plus douce et la plus attrayante de la vie de séminaire à Paris, au centre de ma famille. Elle me montrait les pensions sur les abbayes pleuvant d'abord en abondance, bientôt suivies de prieurés riches, de grosses abbayes. Je serais aumônier du roi, agent du clergé, évêque au plus tard à trente ans, et enfin le plus riche de ma famille ¹ ».

Les événements se chargent souvent de déranger ces calculs. Tel enfant, d'abord destiné à l'Église, est parfois appelé par la mort de son aîné à échanger le petit collet pour l'épée. La mort de son frère invita ainsi l'abbé Loménie de Brienne à entrer dans la carrière militaire. Il persévéra malheureusement dans l'état ecclésiastique où il se croyait plus assuré d'un brillant avenir.

En retour, nous voyons, au XVIII^e siècle, sur les sièges de France, de nombreux prélats qui avaient délaissé le service de Mars pour celui de Dieu. Le dernier évêque de Soissons avant la Révolution, M. de Bourdeilles, a été tonsuré à dix ans. Il quitte la cléricature, devient mousquetaire et entre plus tard à Saint-Sulpice. Les parents de La Luzerne, futur évêque de Langres, l'avaient d'abord dirigé vers l'ordre de Malte. Conzié, évêque d'Arras, est d'une famille de guerriers. Il débute dans la carrière des armes avec le grade d'officier de dragons. Condorcet, avant-dernier évêque de Lisieux, Maillé de la Tour-Landry, évêque de Gap et de Saint-Papoul, ont été militaires. M. de la Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon, a été à la bataille de Plaisance, en 1746. Il a été promu, en 1747, au grade de capitaine dans le régiment de la reine. A la paix d'Aix-la-Chapelle, il a quitté l'armée pour entrer au séminaire. Grossoles de Flamarens, successivement évêque de Quimper et de Périgueux, a été d'abord officier d'artillerie et garde dans l'état ecclésiastique les allures brusques de l'ancien militaire. C'est pour ces gentilshommes, passant subitement d'une carrière à l'autre, toute une éducation à refaire. Tel fut le cas de

1. *Mémoires du duc des CARS*, publiés en 1890, 2 vol. in-8, t. I, p. 8.

Richelieu, appelé à vingt et un ans à l'évêché de Luçon. Jusque-là l'équitation, l'escrime, la danse avaient occupé sa jeunesse; voici le tour de la théologie. Cette connaissance nouvelle ne fera point oublier les premières leçons. Richelieu évêque, suivant à cheval les opérations du siège de La Rochelle, émerveillera les troupes par sa bonne contenance. On le verra même un jour, déjà cardinal, exécuter à la perfection un ballet chez la reine.

Au XVII^e siècle, un La Rochefoucauld, le quatrième fils du duc de La Rocheguyon, refuse d'opter, trouvant commode de cumuler le métier des armes avec les profits de la cléricature. Saint-Simon le représente « chargé des abbayes de ses oncles et grands-oncles, à mesure qu'elles vauquèrent ». Devenu l'aîné par la mort de ses frères, il s'obstine, tout en refusant d'entrer dans les ordres, à rester à la fois « abbé et aîné », à garder « ce petit collet auquel tenaient 60.000 livres de rente ». De guerre lasse, la famille obtient du pape un bref qui permet à l'abbé de La Rochefoucauld de porter le collet et l'épée, d'être à la fois guerrier et bénéficiaire ¹.

L'ordre de Malte offrait ce double avantage. On sait que le jeune Chateaubriand, après avoir manifesté le désir d'embrasser l'état ecclésiastique, y renonça pour se tourner vers Malte, tandis que sa sœur Lucile était reçue chanoinesse du chapitre noble de l'Argentière, en attendant une vacance au chapitre si recherché de Remiremont. Comme il fallait être tonsuré pour pouvoir tenir des bénéfices, la pieuse mère de Chateaubriand demanda cette faveur pour son fils à l'évêque de Saint-Malo, Cortois de Pressigny. Il fallut triompher des scrupules du pontife à qui il répugnait, malgré l'usage, de conférer ainsi la cléricature à un militaire. Le jeune officier se mit à genoux en uniforme, l'épée au côté, « aux pieds du prélat, qui lui coupa deux ou trois cheveux sur le sommet de la tête; cela s'appelle tonsure, de laquelle il reçut lettres en bonne forme ² ». Malheureusement tous les pri-

1. *Mémoires de SAINT-SIMON*, VI, 356-359.

2. Ces lettres de tonsure en date du 16 décembre 1788, ont été publiées dans la *Semaine religieuse* de Rennes du 26 janvier 1899.